Trentième Année. — N° 157 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. — SAMEDI 6 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 20 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 5 JUIN 1885

LES POURSUITES
CONTRE LE MINISTÈRE FERRY

L'accusé que la Chambre a vu comparaître hier, devant elle, ne pouvait pas être bien inquiet sur son sort. Le ministère public, c'est-à-dire la commission chargée d'instruire son procès, concluait à l'abandon des poursuites. Enfin, les journaux qui servent d'organe au cabinet, invitaient par avance ce singulier accusé à monter au Capitole en rappelant qu'il a doté la France d'un magnifique empire colonial — c'est l'expression consacrée, — et en dénonçant comme un acte d'odieuse ingratitude l'accusation déposée contre lui. Sûr d'avoir déjà pour lui la commission et le gouvernement, M. Ferry ne pouvait pas douter d'avoir encore, par surcroît, la majorité.

Cette majorité n'a-t-elle pas été, en effet, de moitié dans tous les actes qu'on lui a reprochés ?

Chaque fois que la question du Tonkin a été posée devant elle, chaque fois que MM. Delafosse, Granet, Andrieux, Raoul Duval, Clémenceau ont cherché à lui faire apercevoir les périls de l'entreprise dans laquelle le ministère Ferry l'engageait, elle s'est refusée à voir la lumière, et elle a obstinément témoigné, par sept ordres du jour successifs, en l'espace de deux ans, de sa confiance absolue, illimitée, aveugle, en M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry, par conséquent, était assuré d'avance du verdict de la majorité. Pouvait-elle se faire juge dans sa propre cause ? et le juge de qui ? de son adversaire ? non, de son complice ; de celui dont elle avait approuvé tous les les actes, partagé toutes les fautes et soutenu la politique, sans aucune défaillance, pendant plus de deux années.

Mais si la majorité est réduite à l'impuissance de condamner M. Jules Ferry sans se condamner elle-même, elle accepte, par contre, devant le pays, la responsabilité de tous ses actes. C'est un dilemme dont il lui est impossible de sortir : Ou condamner M. Ferry, pour se disculper elle-même devant le pays, ou absoudre M. Ferry et se rendre, par là même, solidaire devant la nation, des actes et de la politique du ministère Ferry.

Quant au cabinet Brisson, sa situation était délicate sans doute, mais il ne pouvait avoir aucune hésitation sur la conduite à tenir. Il ne pouvait prendre parti contre M. Ferry. La plupart des membres du cabinet Brisson ont été de chauds partisans de la politique coloniale. Avons-nous besoin de rappeler que M. de Freycinet, tout particulièrement, a été un des principaux instigateurs de l'aventure du Tonkin ? N'est-on pas sûr de retrouver la main de M. de Freycinet partout où il a été commis une erreur préjudiciable à la grandeur de la France ?

Ajoutons enfin que, si les membres du cabinet Brisson ne pouvaient condamner, dans la personne de M. Jules Ferry, la politique coloniale dont ils ont été les partisans affichés, ils ne pouvaient davantage se prononcer contre le dernier cabinet sans s'aliéner l'élément apportuniste dont ils ne peuvent se passer, sous peine de se trouver eux-mêmes sans majorité.

Les situations et les événements ont une logique à laquelle il est impossible de se soustraire. Quoi qu'on fasse, l'aventure du Tonkin pèsera inévitablement sur le parti républicain tout entier. C'est en vain que les uns ou les autres chercheraient à secouer la responsabilité commune. Cette responsabilité retombe de tout son poids sur leurs épaules, c'est un fardeau dont ils ne se débarrasseront point. L'idée de faire de M. Jules Ferry le bouc émissaire de l'entreprise était une idée ingénieuse, mais impraticable.

Il reste à la majorité et à M. Jules Ferry lui-même la ressource de reprendre, pour se justifier, devant les électeurs, le thème des journaux officieux et de soutenir qu'en engageant nos forces de terre et de mer, comme ils l'ont fait en Indo-Chine, sans souci des embarras et des dangers qui peuvent, du jour au lendemain, nous tomber sur les bras en Europe, ils ont réussi à nous doter « d'un magnifique empire colonial ».

Les électeurs qui savent que nous avons déjà dépensé au Tonkin, depuis le 15 mai 1883, soit depuis deux ans, **trois cent trente-et-un millions**, et qui voudront bien songer d'ailleurs que c'est là une simple entrée de jeu, puisque nous sommes forcés d'entretenir indéfiniment une trentaine de mille hommes au Tonkin, les électeurs qui feront cette simple réflexion, ne se laisseront pas éblouir par cette pompeuse annonce « du magnifique empire colonial » créé par M. Jules Ferry. Ceux-là n'acquitteront ni M. Jules Ferry, ni la majorité qui lui a servi de complice.

LE PRINCE HÉRITIER D'ALLEMAGNE

L'indisposition de l'empereur Guillaume, que l'on a beaucoup exagérée, mais surtout son grand âge, porte l'attention sur son fils, le prince héritier d'Allemagne, Frédéric-Guillaume.

Quand les Allemands voient Frédéric-Guillaume à la tête de son état-major, ils lui donnent le nom de Dieu Mars. Le prince est, en effet, le plus beau soldat de l'empire, la perfection du type militaire, par sa magnifique prestance.

Il est chef du régiment de grenadiers de Silésie n° II, du régiment d'infanterie de Westphalie n° 53, du régiment de l'infanterie badoise n° 114, et des dragons de Silésie n° 8.

Il est décoré de l'Aigle noir, chevalier de l'Annonciade, de la Toison d'or, de Saint-André, qui remplace tous les ordres chevaleresques de Russie. Il est décoré aussi de l'ordre russe de Saint-Georges de première classe, qui n'est donné que sur le champ de bataille. Il a soixante-onze grand'croix, parmi lesquelles la grand'croix de l'Aigle rouge, de l'ordre de la Couronne et de la Légion d'honneur de France.

Il est président de la commission pour la défense du territoire allemand, inspecteur général de l'armée, chargé de la quatrième inspection.

On a fait courir les bruits les plus étranges sur ses sentiments politiques. On en a même fait un ennemi du grand-chancelier, et on s'est persuadé que, à son avènement au trône impérial, il changerait de fond en comble sa politique. Il n'en est rien. Le prince fait le plus grand cas de M. de Bismarck, et ne pourrait pas suivre une autre politique que la sienne, qui est celle de l'Allemagne. Il se peut bien qu'il ne soit pas d'accord avec lui sur certains détails; mais il comprend que les grandes lignes par lui tracées sont les seules qu'il faille suivre dans l'intérêt national. Le prince de Bismarck sera, tant qu'il vivra, le bras droit des empereurs allemands.

Le prince de Bismarck, de son côté, fait le plus grand cas du prince héritier. Il le voit souvent et dans les circonstances les plus importantes, il s'empresse de le consulter.

Le prince joue par là un rôle très important, sans que personne s'en doute. Très respectueux de l'autorité de son père, l'Empereur, il ne se met jamais en avant pour faire valoir ses opinions personnelles.

La politique inaugurée par M. de Bismarck à l'égard de la France, politique de paix et d'entente, a trouvé en lui un des plus chauds partisans. Il partage en cela les sentiments de l'aristocratie et des personnes les plus éclairées de l'empire, et surtout de Berlin. Il serait heureux de pouvoir passer, comme le fait souvent sa femme, quelque temps, tous les ans, en France; mais il craint que sa présence ne soit une occasion de contestation.

Il a vu avec plaisir la cessation de la persécution religieuse. Les lois du Kulturkampf lui avaient paru excessives, et il n'a pas peu contribué, indirectement, à les faire modifier.

Dans le différend anglo-russe, il a joué le rôle de pacificateur, suivant en cela son esprit de modération, l'influence de sa femme, sœur du prince de Galles.

***

Très populaire dans l'armée, pour ses brillantes qualités, le prince est aussi l'homme le plus populaire de Berlin, pour ses manières et son esprit primesautier. On cite partout ses mots et ses reparties. Il connaît tout le monde, sans distinction de parti.

Il reçoit chez lui les artistes, les littérateurs, les savants, même ceux qui sont ses adversaires les plus acharnés en politique, tels que le docteur Virchow et Mommsen. Sa femme, la princesse Victoria, est un esprit très cultivé ; elle aime, de préférence, les beaux-arts, et elle fait de la peinture. Laissant à l'impératrice le privilège ou, pour mieux dire, le monopole des œuvres de charité et de bienfaisance, elle a pris sous sa protection tout ce qui a rapport aux arts et aux artistes, à l'industrie et aux œuvres industrielles.

C'est elle qui a le plus contribué à la fondation du musée des arts décoratifs. Les écoles industrielles, les sociétés littéraires, artistiques, et les œuvres qui en dépendent sont sous son patronage.

Les futurs souverains d'Allemagne habitent le Kronprinzliche Palast, qui est à côté du palais impérial. Plus grand et plus beau que l'autre, ce palais est rempli d'objets d'art de toute nature. Sa collection de tableaux anciens et modernes est des plus belles. C'est à la princesse qu'on doit, en grande partie, les plus belles acquisitions. Elle est en cela secondée par son premier chambellan, le comte de Seckendorf, qui est aussi un artiste et un connaisseur. Il est actuellement à Paris, pour visiter le Salon et faire de très importantes acquisitions.

Dans ce magnifique palais, le prince Frédéric-Guillaume, avec sa famille, mène une vie des plus simples et des mieux remplies.

Le prince et la princesse prennent une grande joie à l'éducation intellectuelle et morale de leurs enfants.

Ils ont six enfants vivants :

Le fils aîné, le prince Guillaume, marié à la fille de feu le duc du Schleswig-Holstein, est chef de bataillon au premier régiment d'infanterie de la garde. Il est très populaire et on le considère comme un militaire d'un grand avenir. Il est déjà père de trois enfants.

La fille aînée est mariée au prince héritier de Saxe-Meiningen, qui est commandant au grand état-major. Le prince et sa femme viennent, tous les ans, à Paris, pour se rendre à Cannes.

Le fils cadet est dans la marine. Il est lieutenant de vaisseau, attaché au port de Kiel. Il vient de faire un long voyage dans les mers du Sud.

Les trois filles cadettes sont : la princesse Victoria, qui a dix-neuf ans; la princesse Sophie, qui en a quinze; et la princesse Marguerite, âgée de treize ans.

Au contraire de l'empereur, qui aime beaucoup l'opéra et les ballets, le prince et la princesse vont presque tous les soirs à la comédie.

Le prince se couche de bonne heure et, le matin, est sur pied de cinq à six heures, toujours très occupé par les fonctions multiples qui lui ont été confiées. Il aime beaucoup les voyages. Il va souvent en Angleterre, en Russie, en Suisse; mais il préfère l'Italie à tous ces pays. Tout le monde sait sa grande amitié pour la maison de Savoie, et son affection fraternelle pour la reine Marguerite. — UN DIPLOMATE.

PROFANATION DE LA TOMBE DE CLÉMENT IV

Quelques misérables, ayant à leur tête les autorités locales, ont profané, à Viterbe, dans les Etats de l'Eglise, les restes mortels du Pontife Clément IV. Cette profanation est dénoncée à l'indignation de tous les catholiques par la *Voce della Verita*, d'après les détails que lui fournit une correspondance particulière de Viterbe, et que confirment les informations d'une feuille libérale, la *Stampa*, qui blâme absolument les profanateurs. Il y a là une preuve nouvelle de la situation intolérable que les sectaires font faite au Saint-Siège. Il suffit d'ailleurs, pour flétrir cette profanation, d'en résumer les détails d'après le correspondant de la *Voce della Verita* :

Rappelons d'abord que Clément IV, Français d'origine, avait été secrétaire du saint roi Louis IX.

Elu Pape en 1265, à Pérouse, il mourut à Viterbe en 1268, et il y fut enseveli dans l'église de Sainte-Marie-des-*Gradi*, desservie par les PP. dominicains. En 1793, lors de l'invasion des révolutionnaires français, le tombeau de Clément IV avait été ouvert, mais on n'osa pas toucher aux restes mortels du pontife. Ce suprême attentat était réservé aux révolutionnaires italiens. Après avoir enlevé aux PP. dominicains l'église monumentale de Sainte-Marie-des-*Gradi*, ils y ont commis toutes sortes de dévastations, auxquelles ils viennent de mettre le comble, en profanant ce que les plus féroces vandales eussent respecté. C'est à la faveur des ténèbres et dans le plus grand secret, de crainte sans doute de soulever l'indignation des catholiques de Viterbe, que le crime a été perpétré.

Pendant la nuit du 19 au 20, quelques ouvriers, conduits par le secrétaire et l'ingénieur de la municipalité, ont mis la main à la démolition du mausolée de Clément IV. Bientôt on trouva, à l'intérieur, l'urne en marbre qui en contenait une autre en bois, et, celle-ci ayant été ouverte, on aperçut la dépouille du Pontife dont les ossements retraçaient encore, par leur disposition régulière, la forme primitive du cadavre. On suspendit alors l'œuvre arbitraire et sacrilège ; mais, dès le lendemain matin, le sous-préfet et le syndic, prévenus de la chose, se rendirent sur les lieux et, sans autre formalité, ils firent enlever au squelette le riche anneau pontifical qu'il portait encore, les gants, les sandales, les agrafes de la chape et l'étole : puis les ossements ont été pris et jetés pêle-mêle dans une cassette, que l'on a emportée au palais municipal, d'où elle sera envoyée, dit-on, à la pinacothèque ou musée de l'ancienne église de saint François ; et tout cela a été fait sans que l'on ait même pris la peine de rédiger le moindre procès-verbal, constatant l'authenticité des restes mortels de Clément IV, si audacieusement profanés.

Il faut que des protestations indignées s'élèvent de toutes parts contre cet attentat sacrilège, afin que les profanateurs reçoivent le châtiment qu'ils méritent et soient dénoncés pour ce qu'ils valent, c'est-à-dire comme s'étant ravalés au-dessous des peuples les plus sauvages, chez lesquels, du moins, le culte des morts est resté en honneur.

Les derniers moments de Victor Hugo

A propos de la note du *Matin* que nous avons reproduite sur les derniers moments de Victor Hugo, la *Patrie* écrit :

« Est-ce le professeur Vulpian, comme le croit le *Matin*, on bien est-ce le docteur Sée ou toute autre personne ayant approché Victor Hugo, qui a déclaré que le malade avait réclamé les secours religieux ? Toujours est-il que le bruit en question, dont nous avons eu connaissance dès le premier jour, n'a pas tardé à prendre une sérieuse consistance.

» Il s'est produit des renseignements de sources diverses.

» Non-seulement la lettre de l'archevêque n'a pas été mise sous les yeux du malade, bien qu'il eût encore sa pleine connaissance, mais on va jusqu'à dire que Victor Hugo a demandé par trois fois un prêtre, et ce serait à partir de cet instant qu'on aurait fait plus particulièrement bonne garde pour écarter de lui toute consolation religieuse.

» Ce qu'on a remarqué, c'est que plusieurs hauts dignitaires de la franc-maçonnerie, quelqu'ils ne fussent pas de l'intimité du poète, ont été admis à veiller près de lui pendant ses derniers jours.

» Ce qu'on a prétendu encore, c'est que, depuis quelque temps déjà, des précautions avaient été prises pour éloigner du vieillard toute occasion de s'entretenir des questions religieuses.

» Voilà les bruits qui se sont répandus.

» Il suffit de les recueillir et d'en prendre note; et nous ne voulons pas, pour le moment, y insister. »

Un autre médecin, M. le docteur Desprès, a été nommé comme ayant aussi entendu l'appel suprême de Victor Hugo.

Ajoutons que le *Rappel*, qui compte parmi ses rédacteurs les trois libre-penseurs qui se sont substitués « à la famille » : MM. Lockroy, Vacquerie et Meurice, n'a pas répondu à la terrible accusation formulée contre ces messieurs.

On affirme, dans les couloirs du Sénat, que Victor Hugo, dans son testament, aurait manifesté la volonté formelle d'être inhumé avec ses enfants.

La famille se préparerait, dit-on, à réclamer le corps au gouvernement. Si la nouvelle est vraie, il faut donc conclure que les funérailles de lundi n'ont été qu'une abominable comédie, à laquelle s'est prêtée la famille, pour permettre au gouvernement la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève.

NOUVELLES DU JOUR

Suites des incidents de la Chambre

Paris, 4 juin. — Après la séance de la Chambre, le bruit courait que les vivacités de langage échangées pendant le discours de M. Delafosse étaient de nature à amener des rencontres; ces bruits ne se sont pas confirmés et se réduisent à ceci : M. Delafosse a envoyé M. de Lanjuinais demander à M. Ganault s'il n'avait pas prononcé à son adresse un mot insolent. M. Ganault a répondu que ce mot ne s'appliquait pas à M. Delafosse.

D'autre part, pendant que M. Gaillard (Vaucluse) applaudissait, M. Delafosse, M. Fréry, cria : Allez à Sedan ! M. Gaillard voulait demander des explications à ce sujet, mais il y renoncé sur les observations de M. Lockroy, qui lui a dit que lui, Gaillard, partisan d'un arbitrage et ennemi de la guerre, ne pouvait pas croiser le fer avec son collègue sans mentir à tous ses principes.

Ministres en voyage

Paris, 4 juin. — M. Pierre Legrand, ministre du commerce, présidera la distribution des récompenses du concours de Beauvais, et M. Demôle, ministre des travaux publics, présidera la distribution des récompenses du concours de Lyon ; enfin, M. Tisserand, directeur de l'agriculture, représentera le ministre au concours de Montauban.

L'application de la loi sur les récidivistes

Paris, 15 juin. — Le ministre de l'intérieur très occupé dans ces derniers temps, a été obligé d'ajourner la nomination de la commission extra-parlementaire chargée d'élaborer le règlement d'administration publique relatif à l'application de la loi sur les récidivistes.

Nous croyons savoir que la liste des membres devant composer cette commission sera arrêtée après-demain en conseil des ministres.

Arrivée du colonel Herbinger à Toulon

Toulon, 4 juin. — Le *Shamrock*, monté par 309 hommes d'équipage et ayant à bord 627 passagers, parmi lesquels le lieutenant-colonel Herbinger, est arrivé, venant du Tonkin.

Il a été mis en quarantaine d'observation.

Les passagers et les malades débarqueront demain.

M. de Brazza

Paris, 4 juin. — On assure, au ministère de la marine, que M. Savorgnan de Brazza va prochainement donner sa démission de lieutenant de vaisseau.

Cette démission a une cause toute naturelle : c'est que M. de Brazza doit être nommé gouverneur des possessions françaises du Congo, aussitôt après la ratification par les puissances de la dernière convention de Berlin.

Le Nonce

Paris, 4 juin. — On lit dans la *Patrie* :

« Le fait paraît aujourd'hui certain: Mgr Rotelli, vicaire apostolique du Saint-Siège à Constantinople, est officiellement désigné pour la nonciature de Paris.

» Seulement, ce changement n'aura lieu qu'au commencement du mois de septembre prochain.

» A cette époque, Mgr di Rende, titulaire actuel de la nonciature de Paris, sera élevé à la pourpre cardinalice. »

Un discours du Souverain Pontife

Nous recevons de notre correspondant la dépêche suivante :

Rome, 4 juin, 1 h. 50 soir.

Le pape, entouré de dix-sept cardinaux, vient de recevoir, en audience solennelle, 300 délégués des comités catholiques italiens, à l'occasion du centenaire de saint Grégoire VII.

Le Saint-Père a de nouveau revendiqué avec force les droits du Saint-Siège, dans l'intérêt de l'Italie elle-même.

Il a exhorté les catholiques à soutenir vaillamment ces droits, à l'imitation de la noble comtesse Mathilde.

Ce discours, particulièrement énergique, a produit une vive impression.

Les élections en Autriche

Vienne, 4 juin. — Dans le collège des Nobles et des grands propriétaires fonciers, aux élections dans le Tyrol, c'est la liste de conciliation qui l'a emporté. Ont été élus deux cléricaux allemands et deux libéraux italiens.

Aux élections des groupes des villes de Bohême, les cléricaux allemands ont perdu l'arrondissement de Prager-Kleinseite.

La santé de l'empereur d'Allemagne

Berlin, 4 juin. — L'empereur, qui a passé une bonne nuit, recevra aujourd'hui, à midi, le général de Caprivi, chef de l'amirauté. Le général présentera à l'empereur les marins de l'*Olga*, qui ont monté la garde devant le palais.

Le prince de Bismarck et son fils, le comte Guillaume de Bismarck sont partis ce matin, à huit heures quarante minutes, pour Kissingen.

Le cinquantenaire politique du prince de Bismarck

On télégraphie de Berlin le 3 juin à la *Gazette de Cologne* :

« Le prince de Bismarck célèbre demain le cinquantième anniversaire de son entrée au service de l'Etat. C'est, en effet, à pareil jour, il y a cinquante ans, que le chancelier actuel de l'empire a commencé à remplir les fonctions d'auditeur au tribunal civil de Berlin. »

Tribunaux

Paris, 2 juin. — La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi formé par le docteur Estachy contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour d'Aix, qui l'a renvoyé devant la cour d'assises de Vaucluse sous inculpation de tentative d'assassinat.

On se souvient que le docteur Estachy est accusé d'avoir voulu empoisonner un de ses confrères au moyen de grives préparées.

L'accusé était un des chefs du parti radical dans le département de Vaucluse.

Représentations au gouvernement espagnol

Madrid, 4 juin. — Les gouvernements français et anglais ont fait d'énergiques représentations au cabinet espagnol au sujet de la conduite des carabiniers et gardes-côtes espagnols à Portbou et à Gibraltar.

Au Soudan

Dongola, 3 juin. — Les rebelles de la tribu de Shagiyah ont occupé Korti, dont la population est tout entière passée au Mahdi.

Les rebelles se proposent de marcher sur Dongola aussitôt que les Anglais auront évacué cette ville.

El Obeïd a été pris.

Les tremblements de terre en Cachemire

Simla, 4 juin. — Une dépêche du résident anglais à Cachemire annonce qu'aucun européen n'a été victime des derniers tremblements de terre.

Le choléra en Espagne

Madrid, 4 juin. — Toutes les dispositions sont prises à Valence et dans les provinces limitrophes pour établir des quarantaines terrestres, des lazarets de fumigations et d'autres mesures sanitaires que la majorité des médecins croient inutiles et qui sont la cause que les populations refusent de révéler les vrais chiffres de l'épidémie régnante

Hier, plusieurs nouveaux cas ont été signalés à Valence.

Massacre de chrétiens au Tonkin

Lyon, 4 juin. — Les *Missions catholiques* publient une lettre de Mgr Puginier, évêque du Tonkin, disant que les Pavillons-Noirs et des bandes de rebelles recommencent à ravager les villages chrétiens des provinces de Son-Tay, Hong-Hoa et Tuyen-Quan.

Les habitants, pour éviter les massacres, sont obligés de se réfugier dans les postes occupés par les garnisons françaises. Au 13 avril, trente chrétientés étaient détruites.

La révolte du Cambodge

Saïgon, 4 juin. — Le bruit courait hier à Saïgon qu'une bande de cinq mille Chinois, traversant le pays de Moï, se serait portée du Tonkin au Cambodge, pour se joindre aux insurgés.

Le canal de Suez

Paris, 4 juin. — Après la lecture du rapport de M. de Lesseps, qui a été très applaudi, l'assemblée générale des actionnaires du canal de Suez a approuvé à l'unanimité les comptes de 1884 ; elle a autorisé la délivrance d'un dividende de 62 fr. 25 et un emprunt de cent millions pour élargissement du canal. Elle a adopté, à une grande majorité, la nomination de sept administrateurs anglais proposés par le conseil.

COULISSES DU PARLEMENT
CHAMBRE

Les amis de M. Goblet, pour réagir contre le mauvais effet produit par la lettre de ce ministre à l'archevêque de Paris, prétendent qu'il n'a pas dépendu de lui, hier, que la commission du budget ne rétablît, dans son intégrité, le crédit relatif aux chanoines, et que c'est grâce à lui que le crédit pour les vicaires et les desservants n'a pas été supprimé.

Il aurait déclaré, à cette occasion, « que, dans l'intérêt du parti républicain, il ne fallait pas pousser plus loin la guerre faite au clergé. »

Malheureusement pour le ministre des cultes, cette déclaration n'a pas la valeur qu'on serait tenté de lui attribuer, car, rapprochée des explications qui l'ont précédée et suivie, elle signifierait purement et simplement qu'à la veille de la suppression totale du budget des cultes, résultant d'un projet tendant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il est puéril de chicaner sur certains chiffres d'allocations relatives au clergé.

M. Goblet aurait, en outre, laissé entendre que c'est lui qui rédigerait le projet de séparation, si le ministère dont il fait partie était encore aux affaires après les élections.

Il a été déposé sur le bureau de la Chambre une proposition signée par plus de la moitié des députés, tendant à accorder à tous les officiers, soldats et marins, retraités antérieurement aux lois des 23 juillet 1881 et 8 août 1883, ainsi qu'à leurs veuves et leurs orphelins, le bénéfice des tarifs annexés à ces lois.

La question du vote pour les soldats a été examinée aujourd'hui par la commission de l'armée. On sait que l'article relatif au vote lui avait été renvoyé hier.

Elle a décidé qu'une fois incorporés dans l'armée active, les hommes ne peuvent prendre part à aucun vote avant d'avoir été envoyés dans la disponibilité ou dans la réserve, ou réformés

En aucun cas, quelle que soit à la classe à laquelle ils appartiennent, les hommes présents sous les drapeaux ne peuvent voter.

L'union parlementaire des droites, réunie sous la présidence de M. de Mackau, a décidé de soutenir énergiquement la proposition de M. Delafosse, sur la mise en accusation du cabinet Ferry.

Dans une de ses prochaines séances, elle examinera l'attitude à tenir dans la discussion du budget, ainsi que la désignation de ses membres chargés d'y prendre part.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 4 juin

Présidence de M. LE ROYER

M. de Freycinet dépose des rapports autorisant la ratification du traité de Londres et du traité du Cambodge.

M. de l'Angle-Beaumanoir combat le traité de Hué et soutient que le protectorat de l'Annam est une annexion déguisée. Il critique tous les articles et surtout l'article 3, consacrant l'abandon d'une province antérieurement cédée et l'article 5, qui crée une situation fort dangereuse pour le résident général à Hué. En outre, au mépris des prérogatives du Parlement et contrairement à la Constitution, le traité est mis en exécution depuis un an sans l'approbation des Chambres.

M. de Freycinet pense que le Sénat doit adopter le traité vicé dans la convention de Tien-Tsin, pour ne pas se trouver dans une situation délicate vis à vis du gouvernement chinois.

Après quelques observations de M. de Gavardie, l'article unique est adopté.

La séance est levée.

La prochaine séance est fixée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 4 juin 1885

Présidence de M. FLOQUET

La mise en accusation

L'ordre du jour appelle la discussion de la demande de mise en accusation du précédent ministère.

M. Brisson demande que la Chambre adopte les conclusions de la commission et repousse la prise en considération. Il ne convient pas, dit-il, à la veille des élections, de rouvrir des débats irritants et dénués de toute sanction, puisque le gouvernement n'en accepte aucune. Il conclut en demandant d'abréger le débat qui prendrait un temps précieux. (Les centres applaudissent).

M. Cunéo d'Ornano s'écrie : *Les accusés applaudissent.*

M. Rivière reproche à la déclaration de M. Brisson de procéder le débat au lieu de le suivre. C'est, dit-il, la même attitude que celle du ministère du 1879, en face du cabinet du 16 Mai. (Vives protestations.)

M. Hemon est rappelé à l'ordre.

M. Rivière reprend l'historique de l'expédition du Tonkin ; il dit que la solution pacifique du conflit était certaine quand M. Ferry est intervenu avec sa politique, consistant seulement à regarder les forces chinoises comme une quantité négligeable. Il n'incrimine pas le cabinet pour ses erreurs ; il les a payées de sa chute. Il l'accuse d'avoir dissimulé, alors qu'il la connaissait officiellement, cette intervention de décembre 1882. Cacher la vérité au pays, ajoute l'orateur, c'est une trahison. (Mouvement.)

L'orateur examine la question de la violation de la Constitution. Cette violation est évidente, et si elle était tolérée, ce serait l'abandon d'un droit, le plus précieux de la représentation nationale.

On se rappelle comment le ministre de la guerre, pressé d'ordonner la marche sur Lang-Son, a déclaré que, si c'était la volonté du Parlement, on devrait choisir un autre ministre que lui. (Applaudissements à gauche).

Toutes ces raisons suffisent, non pas pour mettre le ministère en accusation, mais elles suffisent pour prendre en considération la proposition qui en est faite. (Applaudissements à gauche).

M. Journault déclare que sur cette question du Tonkin, il existe une solidarité complète entre la majorité et le ministère Ferry. (Applaudissements ironiques à gauche et à droite). M. Rivière semble accorder des circonstances atténuantes à la majorité en la montrant dupe plutôt que complice. Eh bien ! la majorité ne vaut pas de circonstances atténuantes ; elle ne recule pas devant l'examen approfondi. (Bruits divers).

Voix à gauche. — Eh bien, alors !

M. le président invite les interrupteurs à respecter la liberté de la tribune.

L'orateur ne nie pas qu'il y ait eu des réguliers chinois dans le nord du Tonkin ; dès 1879, ils y étaient venus pour réprimer une insurrection, mais ce n'est que bien plus tard qu'ils se sont rencontrés avec nos troupes.

Essayant de justifier M. Jules Ferry d'avoir fait la guerre sans l'assentiment de la Chambre, il dit que l'ordre du jour adopté par la Chambre et par le Sénat et invitant le gouvernement à poursuivre l'exécution du traité de Tien-Tsin, n'était pas sans doute une déclaration de guerre en forme, mais que, néanmoins, il fut considéré comme tel par la Chine (Bruit.)

Parlant des dépêches qu'on prétend avoir été falsifiées, l'orateur déclare qu'il croit que non seulement le droit du gouvernement, mais encore son devoir, est quelquefois de ne pas tout livrer à la publicité. L'intérêt du pays peut exiger que certaines dépêches ne soient pas publiées immédiatement

M. Delafosse commence par déclarer que le traité Bourée était la meilleure solution de la question du Tonkin, meilleure que le traité de Tien-Tsin lui-même. M. Jules Ferry fut coupable de ne pas l'accepter, d'autant plus que la Chine, qui a aujourd'hui conscience de sa force, nous suscitera sans cesse des difficultés.

Lorsque M. Jules Ferry disait que la Chine ne pouvait pas avoir des prétentions bien élevées, il savait le contraire par les rapports de M. Bourée et de M. Reinhardt, ce qui prouve sa fourberie, sa duplicité et son esprit de mensonge.

M. Corentin Guyho dit que le président de la Chambre ne devrait pas tolérer de pareilles paroles.

M. le président dit qu'on doit comprendre que des paroles qui ne pourraient pas être tolérées dans une discussion ordinaire, doivent être acceptées dans un débat si délicat. (Protestations au centre, mouvement prolongé). Le président ajoute que si on trouve qu'il ne remplit pas son devoir, il mettra la Chambre en demeure d'exprimer son opinion par un vote.

M. Delafosse maintient ce qu'il a dit et il le répétera. Ceux qui ne seront pas contents pourront lui demander des explications après la séance. (Vives interruptions.)

Une voix. — Nous ne permettrons pas qu'un bonapartiste nous insulte !

M. le président rappelle M. Delafosse à l'ordre.

M. Gaillard (Vaucluse). — Vous avez raison.

M. le président rappelle M. Gaillard à l'ordre. (Tumulte prolongé)

M. Delafosse répète que M. Jules Ferry a fait preuve de fourberie, de duplicité et de mensonge. (Nouvelles protestations).

M. Delafosse continue au milieu des interruptions et conclut en disant que la conduite de l'ancien ministère est un crime auquel la Chambre s'associerait en repoussant la mise en accusation; dans ce cas M. Delafosse renvoie la majorité aux élections (Applaudissements. — Vives exclamations au centre.)

MM. Dufour et Lelièvre s'interpellent vivement.

M. Dufour est rappelé à l'ordre.

M. Gomot monte à la tribune. (Cris : la clôture, tumulte prolongé)

M. Gomot descend.

M. Floquet donne la parole à M. Develle, qui déclare, en réponse aux derniers mots de M. Delafosse, que la majorité accepte le jugement du pays. Il est sûr que le pays ne blâmera pas ceux qui lui ont donné une colonie nouvelle (Applaudissements prolongés).

M. Laisant demande la parole. (Cris : la clôture !)

M. Laisant proteste contre la demande de clôture. Il accuse la majorité de fuir le débat.

La clôture est prononcée par 291 voix contre 198.

Les conclusions de la commission repoussant la prise en considération de la proposition de mise en accusation sont adoptées par 322 voix contre 153. (Applaudissements au centre.)

La séance est levée. — Séance samedi.

BULLETIN ECONOMIQUE

LES AFFAIRES A BUENOS-AYRES. — Une correspondance adressée au journal allemand l'*Export*,